

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43 - 2025

Séance du 04 juillet 2025

Date Convocation : 25/06/2025

Date Affichage : 25/06/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 9

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine,

Absents ayant donné procuration : Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mme PELATAN Nicole

Absents non excusés : Mme ADAM Agnès, M. PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme Cécile MILLET

Objet de la délibération : Demande subvention pour la mise en place d'un système de filtration au forage de Chante perdrix

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'installation d'un système de filtration pour le forage de Chante perdrix. En effet, ce système permettrait de moins jeter d'eau lors des périodes de forte turbidité suite aux orages.

Il précise que cette opération est éligible au 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de L'Eau au titre de la mise en conformité de la distribution d'eau potable. Le projet pourrait être subventionnable par l'Agence de l'Eau à 70 % d'un coût plafond qui tiendra compte du débit qui sera traité.

Ce dossier doit comporter l'avis favorable des services de l'ARS du Gard sur les travaux prévus.

L'exposé de son Maire entendu le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De demander l'avis de l'ARS du Gard sur le projet d'installation d'un système de filtration sur le forage de Chante Perdrix ?
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau (70%), en fonction de l'avis rendu par l'ARS
- de demander l'aide financière du Conseil Départemental

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant Prévisionnel de l'Opération	81 757,97 € HT	98 109,56 € TTC
Subvention attendue de l'Agence de l'Eau (70%)	57 230,58 € HT	68 676,69 € TTC
Subvention attendue du Conseil Départemental	8 175,80 € HT	9 810,96 € TTC
Part de la Collectivité	16 351,59 € HT	19 621,91 € TTC

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Cécile MILLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Akte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20250704-04072025_432025-DE
Reçu le 08/07/2025